



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 7 décembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Rosa REBRAB.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 26 - Avance de trésorerie - Convention entre la Ville de Besançon et la Caisse des Ecoles

## Avance de trésorerie

### Convention entre la Ville de Besançon et la Caisse des Écoles

**Rapporteur : Mme CAULET, Conseillère Municipale Déléguée**

Par délibération du 9 décembre 2010, le Conseil Municipal consentait une avance remboursable de 150 000 € à la Caisse des Ecoles de Besançon pour lui permettre d'assurer le fonctionnement du Programme de Réussite Educative en l'attente du versement des subventions du CGET (Commissariat Général de l'Egalité des Territoires). Des avenants successifs dûment autorisés ont été signés chaque année afin de reporter le remboursement de l'avance par la Caisse des Ecoles qui sera finalement effectif au 31 décembre 2017.

Il y a lieu de rappeler que la Caisse des Ecoles a été désignée comme support du projet et que ce dispositif inscrit dans la loi de cohésion sociale est principalement financé par le CGET.

Chaque année, la Caisse des Ecoles se trouve dans une situation de fragilité financière puisque le versement des subventions se fait de façon fractionnée : un premier versement au cours du premier trimestre et un second au mois de juillet. La Caisse des Ecoles n'ayant pas de fonds propres, elle ne peut assurer les dépenses jusqu'au mois de juillet ; aussi il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une nouvelle avance de trésorerie d'un montant de 150 000 € qui fera l'objet cette fois-ci chaque année d'un versement par la Ville en début d'exercice et d'un remboursement en fin d'exercice par la Caisse des Ecoles. La dépense et la recette seront comptabilisées sur la ligne de crédit 27.213.27636.21100.

Les modalités de versement et de remboursement de cette avance de trésorerie sont définies dans une convention à intervenir entre la Ville et la Caisse des Ecoles.

#### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition et, en cas d'accord, à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention (ci-jointe) à intervenir entre la Ville et la Caisse des Ecoles.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.**

M. FOUSSERET, M. DAHOUÏ, Mme REBRAB (2) et M. DELBENDE (2) n'ont pas pris part au vote.

Préfecture du Doubs

Reçu le **19 DEC. 2017**



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0